



7h00 (1 jour)



10 personnes max



Initiale/ Recyclage

Programme de formation

Référent Harcèlement sexuel et agissements sexistes

Mise à jour 27/05/2022



OBJECTIFS

A l'issue de la formation, les stagiaires seront en capacité de :

- S'approprier et s'identifier au rôle du référent harcèlement sexuel et agissements sexistes en entreprise
- Savoir mesurer et identifier les situations sur le lieu de travail à caractère d'harcèlement sexuel et contre les agissements sexistes.
- S'approprier le cadre réglementaire en matière de lutte contre le Harcèlement sexuel et les agissements sexistes



PREREQUIS

- Aucun prérequis



PUBLIC

- Toutes les membres d'un CSE.

NB : Maitrise du français fortement recommandée.

Pour toutes demandes spécifiques, telles que des situations de handicap ou de difficultés particulières, merci de prendre contact avec nous pour nous permettre de nous adapter au mieux à votre situation.



CONTENU

➤ Partie Théorique : Règlementaire

- Définir le rôle du référent et des différentes formes de harcèlement sexuel et sexiste.
- Les responsabilités et les sanctions.
- Comprendre le règlement législatif du harcèlement et développer une stratégie de lutte contre ces agissements.
- Les différentes possibilités de communication sur le harcèlement sexuel/sexiste au travail.

➤ Partie Théorique : La prévention et la lutte

- L'impact sur la santé.
- Les différents acteurs (ex : salariés, inspection du travail, la direction, DRH, ...).
- Les actions/ communication de prévention à mettre en place.
- Les signaux d'alerte.
- La gestion de faits, les preuves, l'impartialité/ confidentialité, élaboration d'un plan d'action.
- Mise en œuvre de procédure et des process.

➤ Partie Théorique : La prévention et la lutte (suite)

- Etablissement du rapport de faits.
- Restitution des résultats de l'enquête.
- Etablir un règlement/ charte avec des mesures préventives.
- Proposer des formations autour du harcèlement sexuel/ sexiste.
- Recourir au droit d'alerte et de retrait ou au droit d'alerte en matière de droit fondamentaux.

➤ MOYENS PEDAGOGIQUES

Avant de démarrer la formation, le formateur organise un tour de table dans le but de se présenter, de s'assurer de l'adéquation du parcours pour chaque stagiaire et au besoin, d'adapter son déroulé pédagogique. Le formateur s'engage à suivre un plan précis afin d'aborder l'intégralité des points du programme.

➤ Partie Théorique :

- Powerpoint avec le déroulement des différentes étapes du programme, exposé à partir d'un vidéoprojecteur.
- Exercices en groupe tels que des études de cas concrets ou de schémas.
- Echanges et interactions d'expériences entre le formateur et les stagiaires.

➤ TECHNIQUES ET ENCADREMENT

- L'intégralité du stage (formation Théorique / Pratique) s'effectuera en groupe de 10 stagiaires maximum.
- Le formateur bénéficiant d'une grande expérience dans la formation et l'encadrement de groupe, disposant des différents certificats et diplômes requis, s'engage à apporter l'intégralité des apports théoriques et pratiques nécessaires au bon apprentissage des stagiaires.

➤ SUIVI ET EVALUATION

- Transmission des éléments relatifs à la présence et à l'aptitude du stagiaire (Feuille de présence signée, certificat de réalisation, validation des compétences par le formateur)
- Chaque stagiaire, ayant participé à l'intégralité de la formation, remplira une évaluation à chaud de sa satisfaction sur le déroulement de la prestation.
- Evaluation continue via des exercices de mise en pratique.

Aucun support post-formation est remis aux participants.